

Les données de l'administration fiscale bientôt accessibles aux chercheurs

ADMINISTRATION

A terme, des données, consolidées et anonymisées seront accessibles à d'autres tiers.

Elsa Conesa
econesa@lesechos.fr

C'est un article discrètement niché dans la loi sur l'enseignement supérieur, mais ses conséquences seront, à terme, très importantes. Il prévoit d'élargir aux chercheurs l'accès aux données de l'administration fiscale, aujourd'hui particulièrement bien protégées. Et sans doute d'en ouvrir l'accès, à terme, à d'autres professions. Une petite révolution culturelle.

Le dispositif envisagé dans la loi répond à une demande formulée depuis longtemps par plusieurs grands instituts de recherche, comme l'Institut des politiques publiques ou l'École d'économie de Paris, qui mènent des travaux sur la politique fiscale et les inégalités. « La France est en retard par rapport aux autres pays européens en matière d'accès aux données. Aujourd'hui, peu de données sont accessibles aux tiers. Elles le sont à la demande et de façon non sécurisée, indique un conseiller à Bercy. L'objectif est d'élargir le champ des données accessibles, pour mieux évaluer les politiques publiques. »



Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), dont l'un des volets vise à améliorer la transparence de l'administration. Photo Etienne Laurent/AFP

Concrètement, les données seront accessibles de façon anonymisée et consolidée : il s'agira d'échantillons reconstitués afin d'éviter que des recoupements ne conduisent à identifier les contribuables concernés. Les informations seront logées à l'Insee, dans le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), et seront consultables de l'extérieur.

En l'absence de définition juridique de la profession de chercheur, le comité du secret statistique de l'Insee (composé d'élus, de représentants de syndicats et d'experts) sera chargé d'examiner si les demandes formulées répondent vraiment à une démarche scientifique. Mais, même si la loi ne le précise pas, l'objectif est bien d'élargir progressivement l'accès à ces don-

nées à d'autres catégories de population : aux parlementaires et, sans doute à terme, aux journalistes.

Un regard critique

Du point de vue de l'Etat, la démarche est tout à fait nouvelle. Elle permettra en effet à des institutions extérieures de porter un regard critique sur les politiques publiques, et en particulier sur les effets de la fiscalité, toujours très sensibles politiquement. Les chiffrages, aujourd'hui réalisés exclusivement par Bercy ou, a posteriori, par la Cour des comptes, seront ainsi soumis à contradiction. A cet égard, l'épisode des « pigeons » de l'automne 2012 a joué un rôle non négligeable. Lors des Assises de l'entrepreneuriat fin avril, ces entrepreneurs à l'origine de la

fronde contre la réforme de la fiscalité des plus-values avaient fait des propositions à ce sujet. Contestant certaines estimations de recettes de Bercy, ils avaient réclamé des données plus fines, notamment sur la proportion d'entrepreneurs bénéficiant du régime d'exonération pour départ à la retraite.

L'initiative de l'exécutif s'inscrit aussi dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), dont l'un des volets vise à améliorer la transparence de l'administration. Depuis le début de l'année, des travaux ont été engagés afin de faciliter la mise à disposition de données en matière d'éducation, de risques environnementaux, de système de santé, d'offre de transport et de logement et enfin de prestations sociales. ■